

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 648

6 avril 2011

SOMMAIRE

Artec Europe S.à r.l.	31058	Immobilière Giacomo S.A.	31101
Bayadera Spirits International S.A.	31086	Immobilière Rosa S.A.	31101
Belle Isle Investissements	31069	Immo Eurofin S.A.	31101
Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	31069	Intellectual Property Holdings S.A.	31100
Bellgrove Holding S.à r.l.	31098	Inter Ikea Holding S.A.	31100
Brockley Holding S.à r.l.	31070	Inter Ikea Investment S.à r.l.	31102
Cabernet S.A. SPF	31094	International Paper (Europe) S.à r.l.	31084
C.C.B. S.A.	31074	Jetix Europe Properties S.à.r.l.	31094
E.C.I.L. Bureautique Sàrl	31060	Jetix Europe Properties S.à.r.l.	31102
Electricité Générale Gruen S.à r.l.	31060	JL Capital Growth SICAV-SIF	31104
Electro Beinig S.à r.l.	31065	Kales Airline Services S.A.	31104
Erasmus Investments S.à r.l.	31060	Karo As Umweltschutz GmbH	31080
Erasmus Investments S.à r.l.	31061	Komondor S.à r.l.	31104
Eucalyptus	31071	L.A.C.O. S.à r.l.	31102
Euro-Bois S.à.r.l.	31075	La Générale d'Investissement et de Ges- tion S.A.	31103
Europarfin S.A.	31103	La Générale d'Investissement et de Ges- tion S.A.	31103
Europarking S.A.	31080	La Générale d'Investissement et de Ges- tion S.A.	31103
Even Investments 2 S.à r.l.	31094	Longbow UK Real Estate Debt Invest- ments II S.à r.l.	31078
First Estates Regional Organization S.A.	31098	LQMS Luxemburger Gesellschaft zur Zer- tifizierung von Managementsystemen Sàrl	31102
Fiumano s.à r.l.	31071	Luling International Limited	31080
Flossbach von Storch SICAV	31061	MDM DPR Finance Company S.A.	31084
Forgeo S.C.I.	31081	Mobsat Gérance S.à r.l.	31101
Galabau Mock GmbH	31099	Navistar International Luxembourg Sàrl	31066
G.M. Lux S.A.	31099	Paveca Holding S.A.	31061
Goodison Holding S.A.	31084	Paveca SPF S.A.	31061
Goodison Real Estate S.à r.l.	31099	Quality Investment S.A.	31075
Goodison S.à r.l. SPF	31084	Quality Investment S.A. SPF	31075
Gopark SA	31099	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxem- bourg Résidence Blanche S.A.	31080
G P Z S.à r.l.	31098	Way Co-Invest S.à r.l.	31078
Hamer S.A.	31099		
HCEPP Management Company II S.à r.l.	31100		
Helico S.A.	31100		
Humboldt Multi Invest B S.C.A., SICAV- FIS	31098		

Artec Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.

R.C.S. Luxembourg B 154.428.

In the year two thousand ten, on the twenty-third of December at 10.30 am,
Before Us Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared,

for an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Artec Europe S.à r.l.", established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Schoulwee L-8274 Kehlen, having a share capital of EUR12.000 and registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under the number B 154.428 (hereinafter the "Company"),

the Company's shareholders (the Shareholders):

- 1) Mr Klimov Andrey Vladimirovich, entrepreneur, born on January 17, 1976 in Novosibirsk, residing 115407, Zatonaya str., 4-113, Moscow, Russia,
- 2) Mr Gusev Gveb Alexandrovich, entrepreneur, born on November 21, 1978 in Novosibirsk, residing 109451, Verkhnie polya str., 40-1-103, Moscow, Russia,
- 3) Mr Fikhman Leonid Shmilievich, entrepreneur, born on January 4, 1945 in Moscow, residing 109147, Taganskaya str., 30/2-27, Moscow, Russia,
- 4) Mr Yukhin Artem Leonidovich, entrepreneur, born on December 21, 1975 in Moscow, residing 109147, Taganskaya str., 30/2-27, Moscow, Russia,
- 5) Mr Sukhovey Sergey Vladimirovich, entrepreneur, born on October 8, 1976 in Moscow, residing 115580, Musy Dzhaliya str., 15-1-27, Moscow, Russia,
- 6) Mr Andrey Vakulenko, entrepreneur, born on November 1, 1961 in Moscow, residing 3rd Frunzenskaya stree 1-73, Moscow 119270, Russia,
- 7) Mr Leonard Grayver, lawyer, born on September 30, 1974 in Moscow, residing 16 Cypress way, Rolling Hills Est, CA 90274, USA,

here represented by Maître Victoria Leyens, lawyer, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of seven proxies given in Moscow and Rolling Hills Est, on 14 December 2010.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the public notary Maître Martine Schaeffer, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 14 July 2010, published on the Luxembourg Official Gazette (Mémorial, Recueil des sociétés et associations) on 30 August 2010 under number 1768.

The agenda of the meeting is worded as follows:

1. waiver the convening notices;
2. amendment of article 5 of the Company's articles of association (Registered Office) so as to establish the registered office of the Company in the boundaries of the municipality of Luxembourg.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, all Shareholders waive the requirement for convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Company's articles of association regarding the registered office of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager or in case of plurality of managers, of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1200,-

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signs together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre à 10.30 heures

Par devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand Duché du Luxembourg,

Ont comparu,

pour une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société à responsabilité limitée dénommée "Artec Europe S.à.r.l.", constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 16, Schoulwee L-8274 Kehlen, ayant un capital social de EUR12.500 et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 154.428 (ci-après la "Société");

les associés de la société (les Associés):

1) Monsieur Klimov Andrey Vladimirovich, entrepreneur, né le 17 janvier 1976 à Novosibirsk, demeurant 115407, Zatonnaya str., 4-113, Moscou, Russie,

2) Monsieur Gusev Gveb Alexandrovich, entrepreneur, né le 21 novembre 1978 à Novosibirsk, demeurant 109451, Verkhnie polya str., 40-1-103, Moscou, Russie.

3) Monsieur Fikhman Leonid Shmilievich, pensionné, né le 4 janvier 1945 à Moscou, demeurant 109147, Taganskaya str., 30/227, Moscou, Russie

4) Monsieur Yukhin Artem Leonidovich, entrepreneur, né le 21 décembre 1975 à Moscow, demeurant 109147, Taganskaya str., 30/2-27, Moscou, Russie,

5) Monsieur Sukhovey Sergey Vladimirovich, entrepreneur, né le 8 octobre 1976 à Moscou, demeurant 115580, Musy Dzhaliya str., 15-1-27, Moscou, Russie,

6) Monsieur Andrey Vakulenko, entrepreneur, né le 1^{er} novembre 1961 à Moscou, demeurant 3 rd Frunzenskaya stree 173, Moscou 119270, Russie,

7) Monsieur Leonard Grayver, avocat, né le 30 septembre 1974 à Moscou, demeurant 16 Cypress way, Rolling Hills Est, CA 90274, USA,

ici représentés par Maître Victoria Leyens, avocat, avec adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu de sept procurations données à Moscou et Rolling Hills Est, le 14 décembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 14 Juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et associations le 30 août 2010 au numéro 1768.

L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification de l'article 5 des statuts de la Société (Siege) afin de localiser le siège social dans la commune de Luxembourg.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté lors de l'Assemblée, les Associés; étant tous présents ou représentés; renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant ayant une connaissance suffisante de l'ordre du jour (ainsi que de toute information appropriée) qui leur a été fourni préalablement à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société concernant le siège social, dont le contenu sera désormais le suivant:

" **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité et en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux statuts de la Société

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger."

Frais

Le montant des dépenses, en relation avec le présent acte est estimé approximativement à 1200,

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Capellen.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des prédites parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Signé: V. LEYENS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4649. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2011008198/125.

(110009371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Electricité Générale Gruen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 64, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 71.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011026922/13.

(110031762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

E.C.I.L. Bureautique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 67.338.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
15/2/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011026921/10.

(110032062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Erasmus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.924.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 834 du 5. avril 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erasmus Investments S.à r.l.
Par procuration
Diane Wolf

Référence de publication: 2011026923/16.

(110031888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Erasmus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.924.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 834 du 5. avril 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erasmus Investments S.à r.l.
Par procuration
Diane Wolf

Référence de publication: 2011026924/16.

(110031889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Flossbach von Storch SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.073.

—
Les comptes annuels au 30. September 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Flossbach von Storch SICAV
DZ PRIVA BANK S.A.
Vera Augsdörfer / Loris Di Vora

Référence de publication: 2011026934/12.

(110031612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

**Paveca SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Paveca Holding S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.548.

—
L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PAVECA HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 17 avril 1984, publié au Mémorial Recueil C numéro 138 de l'année 1984.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 22 mai 2001, publié au Mémorial Recueil C numéro 1520 du 22 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PEIFFER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la société pour la transformer de son statut actuel de société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relative à la dénomination pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de PAVECA SPF S.A, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.»

3. Modification subséquente de l'actuel article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

4. Transformation de la durée de la société d'une durée limitée à une durée illimitée.

5. Adaptation et refonte complète des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en «PAVECA SPF S.A.», et de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts de la Société pour y référer à la Loi SPF comme mieux détaillé ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la société ayant été fixée lors de la constitution à une durée limitée de 30 ans, en une durée illimitée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société de façon à ce que la Société exerce ses activités conformément et dans les limites tracées par la Loi SPF et modifier par conséquent l'actuel article 2 des statuts de la Société comme mieux détaillé ci-après.

Cinquième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour donner à la société, des statuts d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), sous forme de société anonyme.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société de gestion de patrimoine familial soumise à la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») sous forme de société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «PAVECA SPF S.A.», société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR) représenté par DEUX MILLE (2.000) actions ayant une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250.- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux Personnes Eligibles telles que définies dans la Loi SPF.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour signer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée

peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 17. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. CLAREN, B. TASSIGNY, Ph. PEIFFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57967. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010152/226.

(110011582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Electro Beinig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 103.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011026926/13.

(110031775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Navistar International Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.202.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) International Truck and Engine Investments Corporation, having its registered office at 1209 Orange St., Wilmington, DE 19801, USA, owner of 60% of the entire issued and outstanding shares quotas of the company ("Partner 1"), hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 10, 2010.

2) Navistar International Investments Holding Corporation, having its registered office at 1209 Orange St., Wilmington, DE 19801, USA, owner of 40% of the entire issued and outstanding shares quotas of the company ("Partner 2"), hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 10, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Partner 1 and Partner 2 hereinafter collectively referred to as; the "Partners"

The appearing parties, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the Partners represent the entire share capital of Navistar International Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, incorporated under the denomination of Gilded Gallery S.à r.l. by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on March 15, 2010 published on the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C 964 on May 7th, 2007. The articles of incorporation have been lastly modified pursuant to a deed of the notary Paul Decker on 14 September 2010 published on the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C 2287 on October 26, 2010.

- that, the Partners has taken the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to amend the category of managers and the signatory power of its managers and decides the subsequent amendment of article 12 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

"The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"), composed of one or more managers A and one or more managers B.

The managers are appointed and may be dismissed at any time by the General Partner Meeting ad nutum (without any reason).

One manager A and one manager B shall constitute a quorum for a meeting of the Board of Managers. Any manager A may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager A as his proxy. A manager A may represent more than one manager A and a manager B may represent more than one manager B. Any manager B may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager B as his proxy.

All resolutions at meetings of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the votes cast by the managers A present or represented at such meeting and a majority of the votes cast by the managers B present or represented at such meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one Manager A and one Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers shall meet as often as a manager requests a meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any other suitable means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The convening notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings of the Board of Managers shall customarily be held in Luxembourg.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other suitable means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

If all managers are absent or prevented from performing their duties, the management of the Company shall be temporarily vested in the General Partner Meeting.

Second resolution

The Partners resolve to appoint Mr Deepak Kapur and Mr Andrew Cederoth as Manager A of the company with a joint signature with any manager B.

Third resolution

The Partners resolve to appoint Luxembourg Corporation Company SA and TCG Gestion SA as Manager B of the company with a joint signature with any manager A.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) International Truck and Engine Investments Corporation, ayant son siège social 1209 Orange St., Wilmington, DE 19801, USA, détenant 60% du capital social de la Société ("Associé 1")

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 novembre 2010.

et

2) Navistar International Investments Holding Corporation ayant son siège social 1209 Orange St., Wilmington, DE 19801, USA, détenant 40% du capital social de la Société ("Associé 2")

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 novembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Associé 1 et Associé 2 sont dénommés ci-après les «Associés».

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elles sont les associées actuelles de la société Navistar International Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée sous la dénomination de Gilded Gallery S.à r.l. par acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 Mars 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 964 du 7 Mai 2010. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire Paul Decker, le 14 Septembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 2287 du 26 octobre 2010.

Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier le régime de signature de la Société et décide la modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la rédaction suivante:

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance, compose d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B constituent le quorum pour tenir le conseil de gérance. Un gérant de catégorie A peut nomme un autre gérant de catégorie A par écrit, par fax, câble, télégramme, télex ou tout autre message électronique. Un gérant de catégorie A peut représenter plus d'un gérant de même catégorie et un gérant de catégorie B peut représenter plus gérants de même catégorie. Un gérant de catégorie B peut nomme un autre gérant de catégorie B par écrit, par fax, câble, télégramme, télex ou tout autre message électronique.

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées par une majorité de gérants A présents ou représentés et une majorité de gérants B présents ou représentés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un membre du conseil de gérance A et d'un membre du conseil de gérance B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Le procès-verbal de la réunion est signé par le président et le secrétaire de séance.

Convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants au moins deux jours ouvrables bancaires avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Toute convocation écrite doit indiquer l'heure et le lieu de la réunion, ainsi que son objet.

Convocation peut être donnée oralement, par écrit, fax, câble, télégramme, télex, ou tout autre message électronique.

Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex de chaque gérant.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés

Tout conseil de gérance doit se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Si tous les gérants sont absents ou empêchés, la gestion de la Société est temporairement dévolue à l'assemblée générale des associés ou à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer M. Deepak Kapur et M. Andrew Cederoth comme gérants de catégorie A de la Société. Ils pourront signer conjointement avec tout gérant B.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer Luxembourg Corporation Company SA et TCG Gestion SA comme gérants de catégorie B de la Société. Ils pourront signer conjointement avec tout gérant A.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1544. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): p.d. Conny SCHUMACHER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009320/177.

(110010112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Belle Isle Investissements).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.421.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 36.421,

constituée suivant un acte notarié du 22 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 338 du 13 septembre 1991,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 452 du 02 mars 2006

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE DEUX CENTS (1.200) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE DOLLARS DES ETATS UNIS (1.000.-), représentant l'intégralité du capital de UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS DES ETATS UNIS (1.200.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF".

Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article quinze (15) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", de sorte que le premier alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008223/85.

(110009269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Brockley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 138.253.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue en date du 18 avril 2008 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C.S. B 15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Brockley Holding S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B 138253

Siège social:

13, rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de Brockley Holding S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011027783/26.

(110030475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Eucalyptus, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUCALYPTUS

FIDALUX S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011026927/13.

(110031518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Fiumano s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 33, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.106.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Salvatore FIUMANO, cuisinier, né à Locri (Italie) le 1^{er} juin 1983, demeurant à L-4467 Soleuvre, 85, rue de Limpach.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec établissement de restauration.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra enfin procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "FIUMANO s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Sanem.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Salvatore FIUMANO, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Salvatore FIUMANO, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-4985 Sanem, 33, rue d'Esch.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FIUMANO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 janvier 2011. Relation: CAP/2011/114. Reçu soixante-quinze euros. (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009576/131.

(110009406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

C.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

Im Jahr zweitausendelf, am siebten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Herr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

handelnd für und im Namen des Verwaltungsrates (conseil d'administration) der Gesellschaft C.C.B. S.A. (vormals Sireo Immobilienfonds No. 6 SICAV-FIS; vormals Sireo Immobilienfonds No. 6 SICAV), einer luxemburgischen Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, registriert beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 119.733, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 27. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 10. Oktober 2006, Nummer 1904, zuletzt geändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars am 30. Juli 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 6. Oktober 2010, Nummer 2099 (die "Übernehmende Gesellschaft");

auf Grund einer Vollmacht, welche am 31. Dezember 2010 durch den Verwaltungsrat der Übernehmenden Gesellschaft erteilt wurde.

Die besagte Vollmacht, "ne varietur" durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichnenden Notar unterzeichnet, bleiben dieser Urkunde beigelegt um mit ihr einregistriert zu werden.

Die erschienenen Partei, handelnd wie eingangs erwähnt, ersucht den Notar die folgenden Erklärungen in einer notariellen Urkunde zu beurkunden:

- Dass entsprechend dem Verschmelzungsplan, der am 22. November 2010 durch den unterzeichneten Notar beurkundet wurde und der am 30. November 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2607, veröffentlicht wurde, die Übernehmende Gesellschaft und die Sireo Immobilienfonds No. 6 Türkiye I.S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, registriert beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 137.941, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 10. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 16. Mai 2008, Nummer 1192, zuletzt geändert durch Urkunde der Notarin Maître Blanche Moutrier mit Amtssitz zu Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg) am 22. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 10. Juli 2009, Nummer 1335 (die "Übernommene Gesellschaft"), eine Verschmelzung angestrebt haben;

- Dass kein Aktionär der Übernehmenden Gesellschaft während eines Monats ab Veröffentlichung des Verschmelzungsplans im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations die Einberufung einer außerordentlichen Aktionärsversammlung verlangt hat, um über die Zustimmung zur Verschmelzung zu beschließen;

- Dass in Konsequenz die Verschmelzung zwischen der Übernehmenden und der Übernommenen Gesellschaft sowie gegenüber Dritten einen Monat nach Veröffentlichung des Verschmelzungsplans im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations wirksam geworden ist, einschließlich der umfassenden Übertragung des Vermögens der Übernommenen Gesellschaft als Ganzes mit allen Vermögenswerten, Rechten und Verbindlichkeiten auf die Übernehmende Gesellschaft;

- Dass für buchhalterische Zwecke die Verschmelzung zum Ablauf des 30. November 2010 als vollzogen gilt;

- Dass die Übernommene Gesellschaft erloschen ist und dass den Geschäftsführern und Wirtschaftsprüfern der Übernommenen Gesellschaft vollständige Entlastung erteilt wurde; und

- Dass alle Dokumente, Akten und Unterlagen der Übernommenen Gesellschaft am Sitz der Übernehmenden Gesellschaft während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist aufbewahrt werden.

Hierüber wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg an dem eingangs erwähnten Datum erstellt.

Nachdem dieses Dokument den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, welche dem Notar nach ihren Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die Bevollmächtigten der erschienenen Parteien zusammen dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 11. Januar 2011. Relation: EAC/2011/543. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Hinterlegung beim Handels- und Firmenregister in Luxemburg.

Beles, den 13 JAN 2011.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2011008764/59.

(11009239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Euro-Bois S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5717 Aspelt, 26, rue de Filsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 34.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011026928/13.

(110031777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

**Quality Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Quality Investment S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.412.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme holding, QUALITY INVESTMENT S.A., established and with its registered office at 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 63412, incorporated in accordance with a deed received by Maître Alphonse LENTZ, notary in Remich on the 3rd of March 1998, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 388 of May 28th, 1998. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on June 17th, 1999, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 668 of September 3rd, 1999.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Gabriele SCHNEIDER, director of companies, residing in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The chairman appointed as secretary Mrs Sandra BORTOLUS, private employee, residing in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The meeting elected as scrutineer Mr. Jérôme DOMANGE, accountant, residing in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

1. Change of the name of the company from "QUALITY INVESTMENT S.A." into "QUALITY INVESTMENT S.A. SPF" and amendment of Article 1 the Articles of Incorporation;

2. Change from a "holding company" to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) and subsequent amendment of article 4 of the company's memorandum and articles of association;

3. Any other business.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company from "QUALITY INVESTMENT S.A." into "QUALITY INVESTMENT S.A. SPF", so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf)) under the name of "QUALITY INVESTMENT S.A. SPF". "

Second resolution

The general meeting resolved to change the company's current status as a société anonyme holding to that of a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

Third resolution

As a result of the previous resolution, Articles 4 and 15 of the Articles of Incorporation are amended and will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

" **Art. 15.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial, both as amended, shall apply in so far as these Articles of incorporation do not provide for the contrary."

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, QUALITY INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63412, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Alphonse LENTZ, de résidence à Remich le 3 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 388 du 28 mai 1998. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 668 du 3 septembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mme Sandra BORTOLUS, employée privée, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Jérôme DOMANGE, comptable, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée «ne varietur» par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de «QUALITY INVESTMENT S.A.» en «QUALITY INVESTMENT S.A. SPF» et modification de l'article 1 des statuts.

2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et modification subséquente des articles 4 et 15 des statuts de la société;

3. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «QUALITY INVESTMENT S.A.» en «QUALITY INVESTMENT S.A. SPF» et de modifier en conséquence l'article 1 statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise (SPF) sous la dénomination de «QUALITY INVESTMENT S.A. SPF».»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles et des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ainsi que la loi du loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Schneider, S. Bortulus, J. Domange et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1476 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008558/139.

(110009472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Way Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.134.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.042.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 8 Février 2011.

Les associés ont accepté la démission avec effet au 8 Février 2011 de M. Brian McMahon et M. Andreas Demmel et ont nommé en remplacement, avec effet au 8 Février 2011 et pour une durée indéterminée, Mme. Marie-Sibylle Wolf, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, née le 13 Novembre 1967 à Liège, Belgique et Mme. Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, née le 4 Avril 1975 à Orléans, France.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Lars Frankfelt, Gérant A,

Mme. Anne Cécile Jourdren-Vasseur, Gérant B,

Mme. Marie-Sibylle Wolf, Gérant B,

M. Felix Rohner. Gérant C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011027984/23.

(110032795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.001.

—
In the year two thousand and eleven, on the seventh day of January.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Longbow Real Estate Capital LLP, a partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Egyptian House, 170-173, Piccadilly, London, W1J 9E1, United Kingdom, registered with the Company Register of England and Wales under number OC328457,

here represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary, of 9 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2059 of 1 October 2010, with registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with a corporate capital of GBP 20,000 and registered with the Luxembourg Company Register under number B 155.001 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of November 24th 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as above stated, then requested the notary to act the following.

Statements

The appearing party, represented as above stated, stated that at the time of the extraordinary shareholders' meeting of the Company held before the undersigned notary on 24 November 2010 (the "EGM"), the appearing party was the sole shareholder of the Company rather than LREC Partners Investments LLP, as wrongly stated in the notarial deed documenting the EGM.

The appearing party, represented as above stated, also stated that the resolutions passed at the EGM have been passed by the appearing party, acting as sole shareholder of the Company, rather than by LREC Partners Investments LLP.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately five hundred euro (500.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept janvier,

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Longbow Real Estate Capital LLP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 170-173, Piccadilly, Londres, W1J 9E1, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC328457;

représentée par Me Elisa Faraldo Talmon, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte du notaire soussigné, le 9 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2059 du 1 octobre 2010, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de GBP 20.000 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.001 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a fait la déclaration suivante:

Déclarations

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue par-devant le notaire soussigné le 24 novembre 2010 (l'"AGE"), le comparant était l'associé unique de la Société et non LREC Partners Investments LLP, comme mentionné incorrectement dans le procès-verbal de l'AGE.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a également déclaré que les résolutions passées à l'AGE ont été passées par le comparant, agissant comme associé unique de la Société, et non LREC Partners Investments LLP.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ cinq cents euros (500.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1625. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): SCHUMACHER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009262/81.

(110010141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Karo As Umweltschutz GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4536 Differdange, 25, rue Dr. Conzemius.
R.C.S. Luxembourg B 47.195.

Veröffentlichung gemäß Artikel 160, 160-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften:

Der Gesellschaftszweck lautet fortan wie folgt:

Gegenstand der Gesellschaft ist die Sammlung, der Transport und der Handel mit Altöl, Emulsionen sowie sonstigen Werkstattabfällen. Die Gesellschaft ist berechtigt, alle mit dem Geschäftsgegenstand direkt oder indirekt zusammenhängenden oder diesen fördernde Geschäfte zu tätigen und sich an anderen Firmen und Institutionen direkt oder indirekt zu beteiligen. Sie kann Grundstücke erwerben, verwalten und veräußern.

Die Abfälle werden entsprechend der Hierarchie der Abfallrahmenrichtlinie vorrangig aufbereitet und/oder einer hochwertigen Verwertung zugeführt.

Das Tätigkeitsgebiet ist die Bundesrepublik Deutschland sowie das Großherzogtum Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2011.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011027528/21.

(110033146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Europarking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 60.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21.02.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011026930/10.

(110031569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Luling International Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 97.052.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 30 octobre 2009

6^{ème} Résolution:

Le mandat d'Administrateur et de Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christophe Blondeau, de Monsieur Nour-Eddin Nijar et de Monsieur Romain Thillens, ainsi que celui de Commissaire de la société HRT Révision SA. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour LULING INTERNATIONAL LIMITED

C. BLONDEAU / R. THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011026976/17.

(110031643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Résidence Blanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 34.720.

AUSZUG

Die Mandate von Herrn Uwe Druckenmüller, Herrn Jost-Albrecht Nies, Herrn Wolfgang A. Baertz und Herrn Hilmar Friedrich-Rust als Verwaltungsräte der Gesellschaft sind auf der Generalversammlung vom 17. Februar 2011 ausgelaufen.

Herrn Uwe Druckenmüller, Herrn Jost-Albrecht Nies, Herrn Wolfgang A. Baertz und Herrn Hilmar Friedrich-Rust wurden am 17. Februar 2011 erneut als Verwaltungsräte der Gesellschaft für eine Dauer von einem Jahr bis zur Generalversammlung im Jahre 2012 ernannt.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Februar 2011.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2011027015/17.

(110031597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Forgeo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg E 4.425.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le treize janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Robert HEINTZ, géologue -employé privé, né à Ettelbruck le 10 janvier 1954, (matricule n° 1954 01 10 215), demeurant à L-3352 Leudelange, 36, rue Eich.

2.- Madame Chantal SCHROEDER, employée privée, née à Grevenmacher le 18 janvier 1970, (matricule n° 1970 01 18 188), demeurant à L-3352 Leudelange, 36, rue Eich.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de "FORGEO S.C.I."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la location, et la gestion d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à TROIS MILLE EUROS (€ 3.000,-), représenté par TRENTE (30) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ses parts aux co-associés au prorata des parts détenues par chacun, par lettre recommandée, pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard par son gérant.

La valeur de ces parts sera déterminée par un réviseur d'entreprises désigné par les parties. A défaut d'accord dans un délai de trois semaines à partir de la proposition faite par l'une des parties par lettre recommandée adressée à la société, un réviseur sera désigné à la requête de l'associé le plus diligent par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Cette décision liera les associés.

Le prix de cession des parts sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société.

Le réviseur d'entreprises soumettra son rapport motivé endéans un délai de six semaines après la date de sa nomination.

Si les associés restants concernés n'acceptent pas l'offre endéans les trois semaines après la date du dépôt du rapport d'expertise, l'associé sortant peut entrer en négociations avec des tiers en vue de la cession de ses parts.

En cas d'accord de l'associé sortant avec un tiers, il doit communiquer le résultat complet des négociations aux associés restants concernés par lettre recommandée adressée à la société.

Ces derniers auront alors le droit, endéans les trois semaines à dater de l'obtention des informations mentionnées ci-dessus, d'acquérir les parts de l'associé sortant aux mêmes conditions que celles négociées avec celui-ci, sous réserve de ce qui est stipulé à l'alinéa suivant.

Les associés restants concernés ne peuvent s'opposer à une cession des parts détenues par l'associé sortant à ce tiers suivant la réglementation qui précède que s'il apparaît des circonstances de l'espèce que le tiers acquéreur sera incapable d'assurer l'exécution des obligations résultant pour lui des accords de coopération conclus entre les associés.

En cas de refus justifié de la part des associés restants dans le cadre des dispositions de l'alinéa précédent, la société procédera, dans la mesure du possible et conformément aux dispositions légales, au rachat des parts de l'associé sortant au prix négocié entre cet associé et le tiers intéressé. A défaut pour la société de pouvoir racheter les parts de l'associé sortant, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée sans retard afin qu'il soit procédé à la dissolution et à la liquidation de la société.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale

Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15.-ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 13. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.

- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.

- La transformation de la société en société de toute autre forme.

- L'extension ou la restriction de l'objet social.

- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente-et-un décembre deux mille onze.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les trente parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Robert HEINTZ, préqualifié,	25 parts
2.- Madame Chantal SCHROEDER, préqualifiée,	5 parts
Total: trente parts sociales	30 parts

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TROIS MILLE EUROS (€ 3.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 1.000.-€.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège de la société est fixé à L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Dr. Charles Marx.

2) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert HEINTZ, géologue -employé privé, né à Ettelbruck le 10 janvier 1954, demeurant à L-3352 Leudelange, 36, rue Eich.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Heintz, C. Schroeder, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 janvier 2011. Relation: EAC/2011/676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008335/151.

(110009435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Goodison S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Goodison Holding S.A.).**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 84.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011026943/11.

(110031974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

International Paper (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.502.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 22 février 2010, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 23 février 2011:

Monsieur Jean-Marc Servais, né le 29 juin 1968 à Etterbeek, Belgique, avec adresse professionnelle au 166, Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles, Belgique, en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du Gérant B suivant en date du 23 février 2011:

Monsieur François Hinck, né le 4 octobre 1973 à Saint-Mard, Belgique, avec adresse professionnelle au 166, Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles, Belgique, en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant A;
- Monsieur Robert van 't Hoeft, Gérant A;
- Monsieur Christophe d'Artois, Gérant B;
- Monsieur François Hinck, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International paper (Europe) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011028081/25.

(110033485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

MDM DPR Finance Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.170.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "STICHTING MDM DPR Finance Company", incorporated under the law of The Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Ms. Caroline COZIER, executive assistant, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "STICHTING MDM DPR Finance Company" is the owner of 310 shares of the company "MDM DPR Finance Company S.A. (in liquidation)", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 125.925 incorporated by a notarial deed on the 8th of March 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 6th of June, 2007, number 1069

- That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders decide to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Shareholders decide to appoint Katlego 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 127 972, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Shareholders decide to grant full discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mil dix, le sept décembre.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La fondation "STICHTING MDM DPR Finance Company", constituée sous la législation des Pays-Bas, ayant son siège social au Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentées par Mademoiselle Caroline COZIER, executive assistante, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, dûment représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que "STICHTING MDM DPR Finance Company" précitée déclare détenir 310 actions de la société "MDM DPR Finance Company S.A. (in liquidation)" avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 125.925 constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1069 du 6 juin 2007,

- Que l'Actionnaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les Actionnaires décident de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer liquidateur Katlego 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 127 972.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante EUROS (EUR 750).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C.COZIER, J.ELVINGER.

Enregistré Luxembourg Actes Civils le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55423. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011009300/93.

(110010142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Bayadera Spirits International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.109.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"Bayadera Group Limited", a Company formed under Cyprus Law, having its registered office at Karpenisiou, 30, P.C. 1660, Nicosia, Cyprus, hereby represented by Flora Gibert clerk of notary, with professional address at Luxembourg, undersigned, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in its aforesaid capacity, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which such party declares to incorporate.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "Bayadera Spirits International S.A."

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, receivables, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think

fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant withdrawal with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The Company shall be bound by (i) the joint signatures of any two Directors, or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors.

Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 15 June at 11:00 am. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2011.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 31,000 (thirty-one thousand) shares issued by the Company as follows:

- Bayadera Group Limited, prenamed, subscribes to all the 31,000 (thirty-one thousand) shares.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) is as now at the disposal of the Company Bayadera Spirits International S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The party appearing, representing the totality of the capital and considering itself as duly convoked declares that it is meeting in an extraordinary general meeting and takes the following resolutions by unanimity.

First resolution:

The number of Company's directors is set at one and that of the auditors at one.

Second resolution:

The following is appointed Director of the Company:

- Mrs Natalia Bondarieva, with professional address at Karpenisiou, 30, P.C. 1660, Nicosia, Cyprus.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2015.

In accordance with article seven of the bylaws, the Company shall be bound by (i) the joint signatures of any two Directors, or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director.

Third resolution:

Is elected as auditor:

Ernst & Young, a company having its registered office at 7 Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L5365, Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2011.

Fourth resolution:

The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

«Bayadera Group Limited», société de droit Chypriote, ayant son siège social à Karpenisiou, 30, 1660 Nicosie, Chypre, ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer entre eux et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Bayadera Spirits International S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielle, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, créances, droits, valeurs, et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer,

les mettre en valeur et les vendre ou les céder en tout ou en partie, pour un prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social pouvant faire obstacle à l'activité normale de la Société à son siège sont imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euro), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions de EUR 1 (1 euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télex, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président n'aura pas voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par (i) la signature collective de deux administrateurs, soit par (ii) la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué intentionnellement à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par

l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 juin à 11h00. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 31.000 (trente et un mille) actions émises par la Société comme suit:

- Bayadera Group Limited, précitée, souscrit à 31.000 (trente et un mille) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante ès-qualités qu'elle agit, représentant l'intégralité du capital social, est réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et à l'unanimité a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution:

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Mme Natalia Bondarieva, avec adresse professionnelle à Karpenisiou, 30, 1660, Nicosie, Chypre.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Conformément à l'article 7 des statuts, la Société se trouvera engagée soit par (i) la signature collective de deux administrateurs, soit par (ii) la signature individuelle de l'administrateur unique.

Troisième résolution:

Est nommée commissaire aux comptes:

Ernst and Young, une société ayant son siège social au 7 Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L5365, Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Quatrième résolution:

L'adresse de la Société est fixée au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59012. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011008210/389.

(11009103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 43.923.700,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 7 février 2011, que Stichting Even Investments (Strip) a transféré 5220 parts sociales à Stichting Even Investments (Sweet Equity), une fondation ayant son adresse à Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Danièle Arendt-Michels

Gérante de Classe A

Référence de publication: 2011026933/16.

(110031711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Jetix Europe Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.500.000,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 72.308.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *JETIX EUROPE PROPERTIES S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011026958/12.

(110031510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Cabernet S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 158.104.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2010.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2010.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "CABERNET S.A. SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (€ 150.000.-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les mille cinq cents (1.500) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", préqualifiée, sept cent cinquante actions	750
2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, sept cent cinquante actions	750
TOTAL: MILLE CINQ CENTS ACTIONS	<u>1.500</u>

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- a) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", préqualifiée.
- b) Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.
- c) la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable et réviseur d'entreprises, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, est désignée représentante permanente de la société "TAXIOMA s. à r.l." préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2015.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 janvier 2011. Relation: CAP/2011/81. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 12 janvier 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011009546/183.

(110009370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

First Estates Regional Organization S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.641.

Les Comptes Annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

25/1/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011026936/10.

(110032021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

G P Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 94.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 février 2011.

Pour G P Z S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011026938/13.

(110031958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Humboldt Multi Invest B S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.566.

Le bilan au 31 juillet 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2011.

Pour HUMBOLDT MULTI INVEST B S.C.A., SICAV-FIS

Société d'investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Sophie Coccetta / Signature

Référence de publication: 2011026947/15.

(110031964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Bellgrove Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 138.349.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliaire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue en 18 avril 2008 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliaire)

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Bellgrove Holding S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B 138349

Siège social:

13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. comme domiciliataire de Bellgrove Holding S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011027774/24.

(110030437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

G.M. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 119.942.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026939/10.

(110032037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Galabau Mock GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6693 Merttert, 10, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 47.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026941/10.

(110031524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Goodison Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 84.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011026942/10.

(110031977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Gopark SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 115.948.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026944/10.

(110031969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Hamer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 4, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 53.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 février 2011.

Pour HAMER S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011026948/13.

(110031946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

HCEPP Management Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.111.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2011.

Pour HCEPP Management Company II S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Sophie Coccetta / Signature

Référence de publication: 2011026949/15.

(110031976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 38.952.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que:

La convention de domiciliation conclue en date du 15 mars 2000 entre REVILUX S.A., 223, Val Ste Croix, L - 1371 LUXEMBOURG, inscrite au RCS LUXEMBOURG sous le n° B-25.549 et INTER IKEA HOLDING S.A., alors de résidence 223, Val Ste Croix, L - 1371 LUXEMBOURG, désormais et depuis le 15 janvier 2011 résidence 35, Avenue Monterey, L - 2163 LUXEMBOURG, inscrite au RCS LUXEMBOURG sous le n° B-38.952 déposée au RCS LUXEMBOURG le 21 novembre 2000 et enregistré le 13 novembre 2000 au volume 197, art. 966 a pris fin d'un commun accord en date du 15 janvier 2011.

Luxembourg, le 18 février 2011.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2011026956/16.

(110031601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Helico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 65.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 février 2011.

Pour HELICO S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011026950/13.

(110031948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Intellectual Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2011026952/11.

(110031735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Immo Eurofin S.A., Société Anonyme.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg B 40.209.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 3 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions, déclare closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme IMMO EUROFIN S.A..

Pour extrait conforme

Maître Catherine HORNUNG

Le liquidateur

Référence de publication: 2011026953/15.

(110032063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Mobsat Gérance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.591.

—
EXTRAIT

L'adresse du siège social de la Société a été modifiée comme suit: 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011026982/15.

(110031582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Immobilière Giacomo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.547.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 février 2011.

Pour IMMOBILIERE GIACOMO S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011026954/13.

(110031960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Immobilière Rosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.549.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 février 2011.

Pour *IMMOBILIERE ROSA S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011026955/13.

(110031955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Inter Ikea Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 69.198.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que:

La convention de domiciliation conclue en date du 25 juin 2001 entre REVILUX S.A., 223, Val Ste Croix, L - 1371 LUXEMBOURG, inscrite au RCS LUXEMBOURG sous le n° B-25.549 et INTER IKEA INVESTMENT S.A R.L., alors de résidence 223, Val Ste Croix, L - 1371 LUXEMBOURG, désormais et depuis le 15 janvier 2011 de résidence 35, Avenue Monterey, L - 2163 LUXEMBOURG, inscrite au RCS LUXEMBOURG sous le n° B-69.198 déposée au RCS LUXEMBOURG le 14 septembre 2001 et enregistré le 13 septembre 2001 au volume 210, art. 1583 a pris fin d'un commun accord en date du 15 janvier 2011.

Luxembourg, le 18 février 2011.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2011026957/16.

(110031608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

LQMS Luxemburger Gesellschaft zur Zertifizierung von Managementsystemen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 32, avenue Dr. Klein.

R.C.S. Luxembourg B 47.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011026972/11.

(110031928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Jetix Europe Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500.000,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 72.308.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *JETIX EUROPE PROPERTIES S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011026959/12.

(110031512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

L.A.C.O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 63.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011026960/13.

(110031766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

La Générale d'Investissement et de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 1, Becher Millen.

R.C.S. Luxembourg B 89.006.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026961/10.

(110032068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Europarfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 59.879.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 février 2011, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et de Monsieur Gaetano MANTI ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de 1 an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2012 approuvant les comptes au 31.12.2011.

Le Conseil d'administration du 14 janvier 2011 a décidé de nommer Monsieur Gaetano MANTI comme Président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 18 FEV. 2011.

Pour: EUROPARFIN S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011027104/19.

(110031588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

La Générale d'Investissement et de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 1, Becher Millen.

R.C.S. Luxembourg B 89.006.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026962/10.

(110032069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

La Générale d'Investissement et de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 1, Becher Millen.

R.C.S. Luxembourg B 89.006.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026963/10.

(110032070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

JL Capital Growth SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 133.175.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 16 février 2011

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Monsieur John S. Morrey, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Monsieur Mr Lutz Kalkofen, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Madame Muriel Sosnowski, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Deloitte S.A. 560 rue de Neudorf L-2220 comme "Réviseur d'Entreprises Agréé" pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2011 et ce, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour le compte de JL Capital Growth SICAV-SIF
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Laurence KREICHER

Référence de publication: 2011027908/21.

(110032684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Komondor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.730.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 Février 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 8 Février 2011 de M. Brian McMahon et M. Andreas Demmel et a nommé en remplacement, avec effet au 8 Février 2011 et pour une durée indéterminée, Mme. Marie-Sibylle Wolf, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, née le 13 Novembre 1967 à Liège, Belgique, et M. Robert Quinn, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 8 Mai 1977 à Stockton on Tees, Angleterre.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Lars Frankfelt, Gérant A,

M. Robert Quinn, Gérant B,

Mme. Marie-Sibylle Wolf, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011027910/22.

(110032774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Kales Airline Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Findel, Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 65.816.

—
Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/02/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011027911/10.

(110032510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.
